

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Du 3 mars 2020

Parc Privé Programmation 2020



Les priorités nationales de l'Anah pour 2020

La circulaire de programmation 2020 des objectifs renforcés et un budget consolidé



- **Objectif à 60 000 logements avec 2 évolutions majeures : fin du dispositif HM Agilité et mise en place d'une bonification du programme Habiter Mieux Sérénité**
- **Diversification des sources de financement avec le plan d'investissement volontaire d'Action Logement : vers une évolution du régime des aides ?**
- **Plan Logement d'Abord : mobilisation du parc privé via le dispositif d'intermédiation locative et le lancement du plan national de lutte contre la vacance des logements**
- **Poursuite de l'accompagnement des sites identifiés dans les plans « Initiatives Copropriétés » et « Action cœur de ville »**
Lancement du plan « Petites Villes de Demain »

Budget 2020 : 963M€ dont 82,4M€ (dont 9,7M€ de bonification HM) pour la région Occitanie

Les objectifs de la programmation 2020

Réexamen de l'objectif et la dotation à venir au moment du dialogue de gestion à mi-année au regard de la dynamique observée.

■ Objectifs prioritaires initiaux

	Aides aux Propriétaires bailleurs	Aides aux Propriétaires occupants			Copropriétés en difficulté	Copropriétés fragiles	Total
		Energie (HMS)	Habitat dégradé	Autonomie			
Objectifs 2020	660	3 827	416	843	949	1 261	7 956
Rappel Objectifs 2019	660	4 557	500	2 205	422	1 600	9 944
Bilan 2019	474	5 799	176	1 823	904	105	9 281
Evolution Objectifs 2020 /Bilan 2019	39%	-34%	136%	-54%	5%	1101%	-14%
Besoins 2020	1 454	6 385	613	2 270	1 742	1 672	14 136
Ecart/Objectifs 2020	-794	-2 558	-197	-1 427	-793	-411	-6 180

- Une dotation initiale régionale 2020 de 82,5€ dont 9,7M€ de bonification HMs
- Une réserve nationale de 110 M€ (répartition à venir) dont la moitié pour les copropriétés

Les principes de répartition régionale

- Des besoins supérieurs aux objectifs initiaux notifiés
- Persistance d'écart important entre les prévisions et les résultats atteints pour les PO LHI et les PB
- Déclinaison par type d'interventions :
 - « Propriétaires bailleurs » : pondération en fonction des besoins remontés en secteur programmé et des résultats 2019.
 - (IML objectif 2019 reconduit – MOI dossiers 1^{er} semestre)
 - « PO LHI » : objectif calculé au prorata des besoins remontés
 - « PO Energie » : coefficient de réduction appliqué unilatéralement compte tenu de l'objectif en baisse
 - « PO Autonomie » : objectif calculé au prorata des besoins remontés - engagement des dossiers déposés dans les premiers mois en attendant le déploiement de la réserve nationale
 - « Ingénierie » : programmation 1^{er} semestre
 - « copropriétés en difficulté » : dossiers remontés en 2019, enquête lancée 1^{er} trimestre 2020 (montée en puissance du « Plan Initiative Copropriétés »)
 - « copropriétés fragiles » : programmation 1^{er} semestre
- Règles de fongibilité des crédits :
 - reconduction des objectifs PO et PB au titre du traitement de l'habitat indigne
 - stock de dossiers HMA 2019 : instructions à venir en fonction des résultats constatés
 - possibilité de fongibilité plus large en fonction de l'exécution en cours d'année

Suivi de la programmation Anah 2020

- **Un suivi fin, dès les premiers mois, de la consommation des PO Energie et Autonomie**
- **Un suivi de l'activité dans les grands programmes nationaux**
- **Un bilan intermédiaire au 30 juin 2020 avant un redéploiement des enveloppes (régional/national)**
- **Un groupe de travail national sur le pilotage budgétaire (DREAL et délégations)**

Orientations pour les programmes d'actions

- **Simplifier et rendre lisibles les règles locales**
- **Prioriser les secteurs visés par les programmes nationaux et les opérations programmées d'initiative locale**
- **Mobiliser pleinement la bonification des aides HMS**
- **Maîtriser les coûts moyens**

Zoom sur les dispositifs « Habiter Mieux Sérénité » « MaPrimeRénov » une année de transition

- **Un constat de massification de la rénovation énergétique**
 - 70 000 logements financés HMA en 2019, 200 000 dossiers attendus en 2020 avec MaPrimeRénov
- **De bons résultats « Habiter Mieux Sérénité » en 2019**
 - à maintenir et à accélérer avec une bonification pour les dossiers les plus performants (saut de 2 classes énergétiques et gain énergétique > 35%)
- **Regain d'intérêt pour la rénovation énergétique**
 - un conseil de 1^{er} niveau à structurer entre FAIRE/Anah/opérateurs
 - **Une articulation territoriale des nouveaux dispositifs à trouver**
 - HMS, Maprimerénov, Plan d'investissement volontaire (Action Logement Services)

Zoom sur le plan Logement d'Abord

- Des ambitions des territoires encore très faibles en matière d'IML dans le parc conventionné ANAH
- Une articulation à trouver entre l'intermédiation locative et un conventionnement avec un niveau de loyer adapté au public cible
- Un développement des AIS attendu pour pouvoir développer l'offre, notamment en mandat de gestion
- Une collaboration ANAH / services de l'État en charge de la cohésion sociale nécessaire pour garantir une cohérence entre l'offre et la demande

Zoom sur le plan Action cœur de ville

- **Définition et mise en œuvre des volets habitat des conventions d'ORT**
 - Tendre vers des OPAH-RU lorsque les enjeux le nécessitent
 - Distinguer les objectifs relevant du seul périmètre de l'ORT
- **Evolution du financement des chefs de projet ACV**
 - Prolongement de la durée de financement de la phase pré-opérationnelle jusqu'à 18 mois (instructif à venir pour les conditions)
 - Financement possible d'un chef de projet à mi-temps (modalités à venir)
- **Missions de suivi-animation et ingénierie**
 - Vigilance accrue pour les 3 volets d'intervention « habitat indigne et dégradé », « immobilier et foncier », « copropriétés en difficulté »
 - Démarches complémentaires d'actions portées par la collectivité non incluses dans l'assiette de subvention ingénierie
 - Ingénierie des volets habitat d'ORT valant OPAH-RU peuvent faire l'objet d'un co-financement de la Banque des Territoires jusqu'à 25 %.
- **Nouveaux outils d'intervention issus de la loi ELAN : le DIIF, la VIR et le programme expérimental ETEHC**
 - Délibération du CA et instruction à venir

Zoom sur le plan Initiative Copropriétés

- Une **très forte montée en puissance du plan** attendue en 2020
- Instruction à paraître sur le régime d'aides en cas de carence d'un syndicat de copropriétaires.
- Réalisation d'une enquête en s'inscrivant dans une vision pluri-annuelle
- Accompagnement des territoires avec la diffusion de guides et d'instructions : un moment pro en septembre 2020
- En Occitanie : passage en phase opérationnelle sur les sites d'intérêt national, définition et/ou précision de la stratégie sur les sites d'intérêt régional.